

www.e-rara.ch

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent

L'histoire des découvertes, des conquêtes, et des établissements des Hollandois, des Danois et des François dans les Indes orientales ...

Arkstée & Merkus.

A Amsterdam, MDCCLXIV [1764]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6906: 22

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-27493>

Section VI. Conclusion de cette affaire, & totale extinction de la Compagnie d' Ostende, avec quelques remarques curieuses sur cet intéressant sujet [...].

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

loit ménager cette affaire avec beaucoup de précaution, pour éviter de leur faire tort & de les indisposer autant qu'il seroit possible: or rien ne pouvoit plus y contribuer, que de procéder avec une lenteur & une ré-pugnance visible du côté de Sa Majesté Impériale. Il importoit à un autre égard aux Ministres de l'Empereur de gagner du tems, parceque cela leur fournissoit l'occasion d'exalter le sacrifice qu'ils avoient fait, & de se procurer des marques d'amitié réciproques de la part de ceux en faveur de qui ils les avoient faits, en quoi ils réussirent en grande partie dans la suite par le Traité de Vienne de 1731. Enfin cela leur donnoit le loisir d'examiner, si nonobstant la suppression de la Compagnie d'Ostende, il n'y auroit pas moyen d'établir le même Commerce, ou tel autre aussi avantageux dans quelqu'autre endroit des Etats de Sa Majesté Impériale, qui ne fût pas exposé aux redoutables objections qu'on avoit faites contre cette entreprise dans les Pays-Bas Autrichiens: ils ne furent pas heureux à cet égard, bien-qu'ils n'épargnassent ni soins ni peines: comme cela a encore une étroite connexion avec notre sujet, il fera à propos de donner succinctement une idée de la nature des efforts qu'ils firent (a).

SECTION
V.
Suspension
de l'Octroi
de la Com-
pagnie
d'Ostende.

S E C T I O N VI.

Conclusion de cette Affaire, & totale Extinction de la Compagnie d'Ostende, avec quelques Remarques curieuses sur cet intéressant Sujet; & un Exposé des difficultés que rencontreront tous les Projets pour établir de nouvelles Compagnies de cet ordre, par l'opposition des Puissances de l'Europe qui sont en possession de ce Commerce.

LES Places auxquelles on pensa pour y transporter le Commerce d'Ostende, furent Trieste & Fiume, deux petites villes qui sont environ à cinquante milles l'une de l'autre. La première est située dans la Carniole, au fond d'un Golphe du même nom, qui donne dans celui de Venise; l'autre est en Croatie, aussi sur le Golphe de Venise: la Presqu'île d'Istrie, qui appartient à la République de Venise, est entre deux, & la communication du Pays qui est derrière, n'est ni fort sûre ni fort commode. Ces deux Ports ne sont ni grands ni commodes; on pouvoit à-la-vérité y faire quelques changemens, & on y en a fait; les fortifications qui sont assez bonnes ont été réparées (b). Dans le fond pourtant c'étoient de pauvres Places, & mal situées, desorte que leur principal mérite consistoit en ce que c'étoient les seuls Ports que l'Empereur avoit. On mit tout en œuvre pour donner à ces petits Ports un air d'importance, on acheva le mole à Trieste, on y bâtit des Magazins, & on dit qu'on y mit un Vaisseau de guerre sur les chantiers. On nettoya le Port de Fiume, on construisit un

SECTION
VI.
Extinction
totale de
la Compa-
gnie d'O-
stende
&c.
Projet
pour
transpor-
ter le Com-
merce
d'Ostende
dans quel-
qu'autre
endroit des
Etats de
ou l'Empe-
reur.

(a) Mercure Hist. & Polit. T. LXXX. p. 630.

(b) Du Bois, Géogr. Mod. p. 189.

SECTION VI. ou deux Forts dans le voisinage, & on y envoya un Inspecteur de Marine. On accorda de nouveaux privileges aux habitans, & l'on offrit toutes fortes d'immunités aux Etrangers qui voudroient s'y établir; en un mot on fit tout ce qui pouvoit contribuer en quelque façon à y attirer le Commerce; & pour gages de plus grandes faveurs, l'Empereur *Charles VI.* y alla vers la fin de l'année 1728, vit mettre à l'eau le Vaisseau de guerre à Trieste, & fit une Entrée publique à Fiume, où l'on érigea un Arc de triomphe avec une pompeuse inscription; on y célébroit sa grande puissance sur mer comme sur terre, on le nommoit le Protecteur du Commerce & des Arts de la paix. Tout cela ne servit de rien, les défauts de ces Places étoient visibles & irremédiables, desorte que toute l'éloquence de la Cour de Vienne fut inutile, & ceux des Ostendois qui s'embarquerent dans cette affaire, perdirent leur argent & leur réputation (a).

Il échoua. Les Manufactures qu'on établit dans l'Autriche & dans les autres Pays Héritaires, se soutenoient avec peine, & il n'y a eu que la protection spéciale que Leurs Majestés Impériales ont accordée à la Fabrique de Porcelaine à Vienne, qui ait empêché qu'elle n'ait été abandonnée, à-présent elle rapporte quelque profit. Ces mauvais succès éloignerent de la Cour Impériale les Entrepreneurs du Commerce des Indes Orientales, & diminuèrent fort l'attention que les principaux Ministres avoient donnée depuis quelques années au Commerce: ils commencerent à le regarder comme une plante étrangere, qui ne vouloit point prendre en quelque terroir qu'ils la plantassent. Mais quelques-uns des jeunes Ministres prirent plaisir à examiner ces projets, & à rechercher les véritables causes de leur mauvaise réussite, & ils reconnurent bientôt que cela venoit de l'admission des Etrangers, pour lesquels les peuples de ces Pays ont beaucoup d'aversion, du poids des taxes, & de la mauvaise administration des finances, par laquelle toutes les parties du service du Public étoient en arriere, dans le même tems que le Sujet étoit épuisé, & hors d'état de rien entreprendre au-delà de ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance ordinaire (b). A mesure que ces Ministres sont parvenus à de plus grands Emplois, ils ont profité des lumieres que leurs recherches leur avoient fournies, ont mis les choses sur un meilleur pied, ont rendu les chemins plus commodes, & ont fait réussir diverses Manufactures. Tout cela a été l'effet des Mémoires présentés par ceux qui auroient voulu réparer la perte que les Sujets de Sa Majesté Impériale avoient faite par la suppression de la Compagnie d'Ostende, comme si cela eût été possible; & si en ce tems-là la Cour eût été dans des dispositions aussi favorables pour les Peuples de Hongrie qu'elle l'est aujourd'hui, on auroit pu faire quelque chose de plus considérable de ce côté-là, pendant que Sa Majesté Impériale étoit en possession de Belgrade, cette ville étant fort avantageusement située pour trafiquer avec plusieurs Nations Chretiennes soumises à l'Empire Ottoman (c). Tandis que l'on prenoit à Vienne les mesures dont on a parlé, les Directeurs de

(a) Dictionn. de Comm. T. II. Col. 295.

(b) Sur des Informations particulieres.

(c) *Marfigli*, Opus Danubiale, T. VI.

la Compagnie d'Ostende travailloient, à l'insu de Sa Majesté Impériale, à soutenir leur Commerce par différentes voies, qui bien-qu'elles parussent quelquefois promettre quelque succès, se trouverent à la fin inutiles & inefficaces.

Après que la première consternation, causée par la suspension de leur Commerce, fut passée, ceux qui étoient dans le secret des affaires de la Compagnie d'Ostende, firent réflexion qu'avant qu'ils eussent un Octroi, les Vaisseaux avoient été aux Indes & en étoient revenus avec de simples Passeports: ils conclurent de-là qu'il ne seroit peut-être pas impossible d'y envoyer encore quelques Vaisseaux, & de les faire revenir sur le même pied, en se procurant des Passeports de quelque Prince. Ils formèrent la-dessus leur projet, & comme l'argent peut tout, ils trouverent un propriétaire & un protecteur pour quelques-uns de leurs Vaisseaux (a) (*). Le premier fut M. Adam Pruner, riche Marchand de Linz en Autriche, qui dans le besoin devoit passer pour être le propriétaire des Vaisseaux & de leur charge; & le protecteur fut le feu Roi de Pologne, duquel le Marchand Autrichien avoit obtenu un Passeport pour le Vaisseau *la Sainte Thérèse* & pour d'autres dont on ignore les noms. La Compagnie avoit dans les Indes un très-habile homme à la tête de ses affaires, également har-

SECTION VI. 4
Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.
Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende forment des projets pour continuer leur Commerce.

(a) *Roussel*, Recueil d'Actes &c. T. VIII. p. 303.

(*) L'habileté de ceux qui avoient la direction de la Compagnie d'Ostende paroît en tout ce qu'ils firent, mais sur-tout dans les diverses voies qu'ils tenterent pour s'affurer une retraite, dans le tems même qu'ils tâchoient de faire croire tant aux Indes qu'en Europe, qu'ils sauroient bien se soutenir, quoique la situation des affaires de l'Empereur l'eût obligé de consentir à la suspension de leur Commerce; que ce n'étoit que pour avoir le tems d'examiner les droits sur lesquels leur Octroi étoit fondé, & que comme ces droits étoient incontestables, l'affaire se termineroit enfin en leur faveur. Ce fut par ces artifices, secondés de l'arrivée de quelques Vaisseaux, qu'ils soutinrent leurs fonds plus d'un an après la signature des préliminaires, qui devoient suivant la plupart des gens intelligens les faire tomber à rien (1). Mais au mois d'Octobre 1728, ils congédièrent les Ouvriers qui travailloient sur leurs chantiers, & plusieurs autres subalternes qui étoient à leur service, ce qui fit baisser considérablement les Actions dans l'Été de 1729; ils les firent cependant remonter à la faveur de divers bruits jusqu'à soixante-quatorze, mais avant la fin de l'année elles ne furent gueres à plus de cinquante. Après tous ces malheurs les Directeurs rendirent leurs comptes dans une Assemblée générale le 30 Mars 1730, & reconnurent que le fonds de la Compagnie alloit bien à sept millions & demi, outre quatre millions que l'on comptoit que produiroit la vente de leurs marchandises, fixée au premier de Juin; en conséquence ils annonçerent une répartition de quarante pour cent (2), dont on payeroit dix en argent, & le reste en billets, qu'on devoit acquitter au bout d'un tems raisonnable après la vente faite: nombre d'intéressés furent trompés par cette ruse, & se flatterent que leurs Directeurs qui avoient déjà tant fait, seroient en état de faire encore davantage, & qu'ils trouveroient moyen de continuer leur Commerce par quelque voie secrète, en dépit de toutes les négociations, & de la vigilance des Puissances Maritimes, qui ne dissimuloient plus qu'elles feroient & confisqueroient tous les Vaisseaux qui seroient partis d'Europe depuis la signature des Préliminaires (3).

(1) *Mercur* Hist. & Polit. T. LXXXV. p. 475, 476.

(2) *Ibid.* T. LXXXVIII. p. 475, 476.

(3) *Voy. Historical Register, & autres Ouvrages périodiques de ces années-là.*

SECTION VI. hardi & industrieux, qui résidoit au Comptoir sur le Gange, & fournissoit des cargaisons aux Vaisseaux qui y venoient; entre autres il en chargea deux en 1730, dont la *Sainte Thérèse* étoit un (a). Quelque secrettement que cela se fit, on ne put en dérober la connoissance aux Anglois & aux Hollandois, qui envoyèrent vers la fin de Janvier de la même année une Escadre sous le commandement du Capitaine *Gosfricht*, pour bloquer la Rivière. Etant arrivé à son poste, il trouva les deux Vaisseaux à l'ancre, & ordonna à la *Princesse Caroline* de les attaquer, soutenu du *Duc d'York*. Aussitôt que la *Princesse Caroline* fut à portée du plus petit des Vaisseaux, il tira un coup de canon, qui emporta la jambe à un homme, cassa le bras à un autre, & pensa tuer le Capitaine: celui-ci voyant que le *Duc d'York* se disposoit à l'aborder, se rendit à la *Princesse Caroline*, pendant que son compagnon s'échappa, & se sauva sous le canon du Comptoir; on ne jugea pas à-propos de l'y suivre & de l'y attaquer, & il eut le bonheur de se sauver ensuite (b).

Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.
 Ils obtiennent des Passeports des Rois de Pologne & de Prusse. Quand on eut emmené cette prise au *Fort William*, il se trouva que c'étoit la *Sainte Thérèse*, commandé par le Capitaine *Dominique Braco*, mais ce Navire n'avoit gueres encore que le tiers de sa charge. Quand on apprit en Europe la nouvelle de la prise de ce Vaisseau, les Directeurs de la Compagnie d'Ostende engagerent le Roi de Pologne à le faire réclamer à Londres, comme étant parti d'Europe sous son Pavillon; cela ne réussit pourtant pas aussi bien qu'ils l'avoient espéré (c). Ce fut vraisemblablement la raison qui les porta à s'adresser à la Cour de Prusse, où ils obtinrent un Passeport daté de Berlin le premier de Mai 1729, pour l'*Apollon*, de quatre-cens tonneaux, commandé par le Capitaine *Michel Cayphas*; mais comme on avoit laissé en blanc le nom & la grandeur du Vaisseau, & qu'il étoit visible que le vuide avoit été rempli longtems après, on eut toute forte de raisons de croire que la Cour de Prusse avoit ignoré l'usage qu'on en vouloit faire; & que ce Passeport subreptice avoit été porté au Capitaine de ce Vaisseau à son retour, par quelqu'une des Frégates d'avis de la Compagnie d'Ostende: quoi qu'il en soit cette affaire fut ménagée avec tant d'adresse & de diligence, qu'on n'a jamais découvert le secret; car le Capitaine *Cayphas* se prévalut si bien de ce Passeport, comme on le va voir, qu'il conserva son Vaisseau & sa cargaison, non sans courir pourtant quelque risque (d).

Et tâchent d'établir leur Magazin à Hambourg. Etant entré dans les Mers d'Europe, le Vaisseau mit Pavillon Prussien, & ayant été obligé d'entrer dans un Port d'Irlande pour se mettre à couvert, il y obtint les secours dont il avoit besoin, après quoi il fit voile pour l'Elbe; en remontant cette Rivière, il vint mouiller sous *Stade*, qui appartient à Sa Majesté Britannique en qualité d'Electeur d'Hanovre, où il paya les droits de la Douane, & fut regu & traité comme Vaisseau Prussien;

(a) Mercure Hist. & Polit. T. XCI. p. 100.

(b) Tiré d'une Lettre particulière écrite du Fort William le 26 Février 1729-30.

(c) Sur des informations particulières.

(d) *Roussel*, Recueil d'Actes &c. T. VIII. p. 343.

lien; après qu'il eut fait les affaires qu'il avoit-là, il alla à *Hambourg*, où il mouilla le 12 Septembre 1731 (a). Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende ayant appris l'heureuse arrivée de l'*Apollon* furent transportés de joie, & pour ranimer le courage de leurs intéressés ils publièrent imprudemment, que bien-qu'ils fussent privés de la liberté de fournir leurs magazins dans les Pays-Bas, ils fourniroient dans peu tout le Nord & l'Empire de Marchandises des Indes, dont ils établirent l'Entrepôt ou le Magasin à *Hambourg*, & on annonça dans les Gazettes le tems précis de la vente de la cargaison de l'*Apollon* à *Hambourg* (b). Ils fondoient l'espérance de finir cette affaire aussi heureusement qu'ils l'avoient commencée, sur les grands privileges accordés par l'Empire à l'Elbe, & sur le crédit de la libre Ville de *Hambourg*, ne doutant point que les Magistrats ne leur donnassent tout l'appui qui dépendroit d'eux, à cause du profit que leurs Habitans retireroient des ventes, & du grand nombre de Marchands qu'elles y attireroient; l'événement fit voir qu'ils ne s'étoient pas trompés tout-à-fait, & tout bien considéré, c'étoit l'expédient le plus finement imaginé qu'il étoit possible dans l'état désespéré où étoient leurs affaires, & qui prouve que ces Directeurs étoient d'habiles gens, qui auroient soutenu ce Commerce, si la chose avoit été possible (c).

Mais les Puissances Maritimes, prévoyant les suites de cette entreprise, si l'on ne s'y oppoît promptement d'une manière efficace, convinrent d'agir de concert & de s'adresser au Sénat de *Hambourg*, desorte que le Chevalier *Cyrille Wyck* & M. *Mauritius*, Ministres de la Grande-Bretagne & de Hollande, présentèrent un Mémoire très-fort, dans lequel ils représentoient qu'un Interlope, qui avoit fait un Commerce clandestin & illicite contre la foi des Traités, avoit cherché un asyle dans leur Port, & prétendoit y trouver impunément de la protection. Que ce Vaisseau nommé l'*Apollon*, étoit revenu avec une cargaison des Indes, où il ne lui étoit pas permis d'aller; en conséquence ils demandoient que le Vaisseau & les effets fussent séquestrés, pour qu'on ne pût en faire la vente sous main, avant que le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux se fussent éclaircis avec les Puissances qui contre toute attente voudroient s'intéresser dans cette affaire; ces Ministres ajoutaient, qu'ils ne doutoient point que les Magistrats ne leur donnassent une réponse favorable, qui pût leur fournir l'occasion de louer leur attention pour leurs Souverains, d'autant plus qu'il leur importoit plus de conserver les bonnes grâces de ces deux Puissances, que d'exposer leur Ville & le Commerce de ses Habitans à des dangers, pour faire plaisir à des Etrangers sans aveu (d). Ce Mémoire étoit daté du 10 Décembre 1731. Les Magistrats qui comprirent toute l'importance de cette affaire, la communiquèrent aux Elus de la Bourgeoisie, conformément aux Constitutions de la Ville, & firent le 12 du mois réponse aux deux Ministres, contenant en substance (e):

SECTION VI.
Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.

Les Ministres des Puissances Maritimes s'adressent aux Magistrats de cette Ville.

(a) Mercure Hist. l. c. p. 342.

(b) Voyez le Mémoire de MM. *Wyck* & *Mauritius* où ces faits sont affirmés.

(c) *Roussel*, T. VIII. p. 304.

(d) *Ibid.* p. 304-306.

(e) *Ibid.* p. 307.

SECTION

VI.

*Extinction
totale de la
Compagnie
d'Ostende
&c.*

*Réponse à
leur Mé-
moire.*

Que le Sénat a appris que le Vaisseau l'*Apollon* est venu de la Chine, d'où on l'attendoit quelque tems auparavant; mais qu'à son retour il a relâché dans un Port d'Irlande, qu'il a passé librement par-tout le canal, qu'il n'a pas manqué de jeter l'ancre, de dénoncer sa cargaison, & de payer les droits devant la Ville de Stade, appartenant à S. M. B. en qualité de Duc de Breme & de Verden; que ledit Vaisseau a déjà été trois mois dans le Port de Hambourg, où il a d'abord déchargé & livré ses effets, sans qu'on ait fait aucun mouvement à son sujet. Que le Sénat espere qu'il lui fera permis de représenter les raisons qui l'empêchent d'exécuter ce qui a été demandé. Que dans le Mémoire, les deux Ministres ont fondé leurs demandes touchant la séquestration du Vaisseau & de ses effets sur deux arguments, dont l'un est, que ce Vaisseau n'est sous aucune protection, & l'autre, qu'en général des Vaisseaux venant directement des Indes Orientales n'osent mouiller à la rade de Hambourg. On répond au premier point, qu'il est incontestablement vrai que le Vaisseau porte Pavillon & a Passeport Prussien, qu'on l'a regardé à Stade comme un Vaisseau Prussien, & qu'après ce que toutes les Gazettes en ont dit depuis trois mois, la Cour de Berlin n'a pas fait le moindre pas pour s'opposer à cette affaire, ni fait aucune plainte. Que le Sénat fait fort bien, qu'il ne lui convient point-dutout de juger des droits & prétentions qui sont en dispute entre de grandes Puissances, & parceque les deux Ministres alleguent dans leur Mémoire, qu'ils ne demandent la séquestration que jusqu'au tems que leurs Maîtres se soient éclaircis avec les Princes qui voudroient prendre part à cette affaire, le Sénat espere que cette circonstance qui servira d'une bonne excuse auprès de leurs Souverains, qui sont justes & équitables, de ce qu'il n'ose se mêler de semblables affaires, & de ce qu'il évite de se rendre responsable par sa précipitation, non seulement à Sa Majesté Prussienne, mais aussi à ces autres Puissances qui peuvent encore y prendre part. Quant au second argument, le Sénat dit qu'il est notoire que l'Elbe est un Fleuve commun & libre de l'Empire Germanique, & qu'il appartient à Sa Majesté Impériale comme Chef suprême de l'Empire, aussi bien qu'à tous les Electeurs, Princes & Etats dont les Pays sont situés sur le bord de cette Riviere, de régler & limiter son Commerce & la liberté du Négoce; d'où il s'ensuit, qu'il est si peu au pouvoir de la Ville de Hambourg d'entreprendre quelque chose contre l'autorité & les droits de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, que ce seroit manquer à son devoir & à la fidélité envers l'Empereur & l'Empire. Comme d'ailleurs la ville subsiste d'un Commerce libre, elle est obligée d'admettre dans son Port tous les Vaisseaux, qui ne sont pas des ennemis de l'Empire ou des Pirates: elle n'a donc pu refuser l'entrée à un Bâtiment portant Pavillon & muni d'un Passeport Prussien, d'autant moins qu'il avoit déjà passé librement par devant la Ville & la Douane de Stade, qui appartiennent à Sa Majesté Britannique. Au reste, le Sénat, lorsque les Vaisseaux qui viennent dans le Port ont payé les droits usités, ne se mêle plus de leurs cargaisons, laissant aux Propriétaires la liberté d'en disposer selon leur bon-plaisir, comme cela se doit pratiquer

dans

dans une ville libre & marchande ; desorte qu'après la Déclaration générale faite à la Douane, il n'a pris aucune connoissance des effets du Vaisseau en question, & conséquemment il ne le sauroit faire à-présent, au bout de trois mois ; parcequ'il ne peut savoir à qui le reste des effets appartient, comment leur propriété a été changée, hypothéquée & aliénée. Pour ne pas dire, que les Loix fondamentales & les Constitutions de la Ville, que le Sénat a juré de maintenir, ne lui permettent pas de visiter & examiner les maisons, magazins, caves & greniers des Bourgeois & Habitans, lorsqu'il n'y a pas de crime capital ; ce qui seroit d'ailleurs diamétralement contraire à la liberté & à la sûreté du petit Commerce qui reste encore à la ville, & seroit même inutile & infructueux. A ces causes l'honorable Sénat prie instamment M. l'Envoyé Extraordinaire *Wyck* & M. le Ministre résident *Mauritius* de représenter favorablement à Sa Majesté Britannique & à Messieurs les Etats-Généraux, qu'il est moralement impossible au Sénat & à la Ville d'acquiescer à leurs demandes dans le cas présent ; que de l'autre côté le Sénat est prêt & porté de tout son cœur, autant que ses petites forces le permettent, d'aider de plus en plus à encourager & à faire fleurir le Négoce Britannique & Hollandois dans sa ville.

Le même jour que le Sénat de Hambourg fit remettre cette réponse aux Ministres des Puissances Maritimes, il écrivit une Lettre à l'Empereur, conçue en termes forts & respectueux : il lui représente l'embarras où il se trouve, & l'apprehension où il est d'encourir la disgrâce de deux grandes Puissances, & l'impossibilité où il se trouve de l'éviter, sans manquer à la fidélité qu'il doit à l'Empire, sans faire breche aux libertés de la ville, & sans sacrifier les droits & les privileges dont dépend non seulement son Commerce, mais sa subsistance ; en conséquence il implore la protection de l'Empereur dans une affaire de si grande importance, comme la seule ressource qui lui reste (a). Mais avant que le Sénat pût avoir réponse à cette Lettre, les Ministres des Puissances Maritimes présentèrent le 14 du mois un second Mémoire plus pressant que le premier, par lequel ils demandoient que les Magistrats tâchassent de conserver la cargaison de l'*Apollon* dans son entier, autant qu'il leur seroit possible, & qu'ils fissent défendre ou du moins suspendre la vente publique des effets annoncée dans les Gazettes pour le Mercredi suivant, dans la maison de *Goverts* ; d'autant plus qu'ils étoient bien informés, qu'il n'y avoit qu'une très-petite partie des effets qui devoient se vendre qui lui appartînt, & que le reste appartenoit à des Etrangers, & particulièrement à quelques Hollandois, dont *Goverts* n'étoit que le Commissionnaire. Que l'intention du Roi & de Leurs Hautes-Puissances n'étoit pas de faire le moindre tort ou préjudice à la Ville de Hambourg ou à ses Habitans, à moins qu'ils ne voulussent s'attirer les mauvaises grâces de ces Puissances, mais d'empêcher leurs Sujets d'enfreindre les Loix de leur Pays, en faisant un Commerce illicite sous une protection étrangère. Qu'ainsi le Magistrat comprendroit aisément que cette circonstance rendoit l'affaire très-sérieuse, & qu'en tolérant la vente publique après

SECTION VI.
Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.

Le Sénat écrit aussi à l'Empereur.

(a) *Roussé*, l. c. p. 315.

SECTION VI. cet avertissement, le Magistrat ne protégeroit plus ses propres Bourgeois, mais des Etrangers sans aveu, qui cherchoient à profiter de cette protection pour éluder les loix de leur Pays (a).

Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.

Il profite des circonstances pour permettre la vente des Effets.

Le Sénat fit une prompte & ample réponse à ce Mémoire, & insista encore sur les grands privilèges de l'Elbe, sur ce qu'il ne lui convenoit point de se constituer Juge des différends entre les principales Puissances de l'Europe, & sur le risque qu'il courroit de desobliger le Roi de Prusse, & de passer pour avoir deshonoré l'Empire, s'il acquiesçoit à ce qu'on lui demandoit (b). Le 19 du mois le Magistrat écrivit encore une Lettre à l'Empereur, plus pressante que l'autre, le suppliant de prendre quelques mesures pour prévenir la ruine de leur Commerce, & d'engager les Puissances Maritimes de rien entreprendre au préjudice de la liberté de la Navigation de l'Elbe, qui jusques-là n'avoit pas été contestée (c). Nonobstant les Mémoires présentés, les conjonctures ne permirent pas aux Puissances Maritimes de porter les choses à la dernière extrémité; d'ailleurs quelques personnes d'un certain rang se trouverent intéressés dans le succès de l'entreprise, ainsi on fit naître des incidens, l'affaire traîna en longueur, la cargaison fut vendue, & les Puissances Maritimes aimèrent mieux laisser tomber l'affaire que d'en venir aux voyes de fait, ignorant jusqu'où l'Empereur pourroit se trouver obligé de maintenir la liberté de la Navigation de l'Elbe, ou si enfin le Roi de Prusse ne se croiroit pas obligé de se mêler de l'affaire, pour soutenir l'honneur de son Pavillon; & dans les circonstances il ne convenoit pas d'avoir des démêlés avec lui. La Compagnie d'Ostende sembla donc triompher dans cette occasion: les Directeurs en furent charmés, & se flatterent d'avoir trouvé un moyen de continuer leur Commerce nonobstant tous les Traités; mais ils virent bientôt qu'ils se trompoient, & que Sa Majesté Impériale étoit déterminée à faire sa paix avec les Puissances Maritimes à leurs dépens (d).

La charge d'un autre Vaisseau d'Ostende envoyé d'Espagne à Hambourg.

Ayant eu avis à Ostende qu'un autre de leurs Vaisseaux, nommé *la Sironne*, revenoit, ils envoyèrent une Corvette à sa rencontre, pour lui donner ordre d'entrer à Cadix; à son arrivée il trouva un Vaisseau François, nommé *la Marie-Armande*, sur lequel il chargea tous ses effets, & qui les transporta à Hambourg, comme appartenant à un Négociant Espagnol (e). Les Puissances Maritimes furent bientôt au fait de la vérité, & pour ne pas tomber dans les mêmes inconvéniens que la première fois, elles s'adressèrent directement à la Cour Impériale, représentant que ces artifices étoient une violation manifeste des Traités faits avec Sa Majesté Impériale. L'Empereur ayant mûrement pesé l'affaire, envoya à son Ministre à Hambourg un Rescript daté de Lintz le premier d'Octobre 1732, par lequel il notifioit au Sénat, qu'il avoit été informé que la ci-devant Compagnie d'Ostende,

non-

(a) Mercure Hist. & Polit. T. XCI. p. 553. *Roussel*, Rec. d'Actes &c. T. VIII. p. 319-321.

(b) Mercure Hist. & Polit. l. c. p. 692, 693.

(c) *Roussel*, l. c. p. 330.

(d) Mercure Hist. & Polit. T. XCII. p. 336.

(e) *Roussel*, ubi sup. p. 339.

nonobstant qu'il lui eût signifié sa volonté, avoit fait charger des marchandises des Indes sur un Vaisseau François pour les faire vendre à Hambourg, & que ne voulant ni ne pouvant conniver que la ci-devant Compagnie d'Ostende, ou quelques-uns de ses Sujets des Pays héréditaires, fissent un Commerce illicite, contraire aux Traités, il desiroit non seulement que le Sénat ne permît pas la vente de ces marchandises, mais qu'il les fit séquestrer (a). Les Bourguemaîtres & le Sénat de Hambourg au-lieu d'obéir au Rescript, représenterent qu'on leur avoit fait voir que le Vaisseau ni la cargaison n'appartenoient ni à la Compagnie d'Ostende, ni à aucun Sujet de Sa Majesté Impériale; que le Vaisseau étoit François, & que la cargaison appartenoit à un Marchand Espagnol, comme il paroissoit par un Mémoire qu'ils envoyoient. Cette Remontrance n'eut aucun effet, Sa Majesté Impériale informée des tours d'adresse qu'on avoit mis en œuvre, persista dans sa résolution, nonobstant les insinuations que la Cour d'Espagne fit à l'Agent de Hambourg résidant à Madrid (b) (*).

SECTION
VI.
Extinction
totale de la
Compagnie
d'Ostende
&c.

Après la séquestration des effets en question, cette affaire traîna fort en longueur, sans que les intéressés pussent obtenir main levée, desorte qu'ils furent obligés enfin de s'accommoder. Les Magistrats de Hambourg publièrent un Décret, qui portoit en substance, que la Compagnie d'Ostende ayant été abolie suivant les Traités, & que la vente des effets du Vaisseau l'Apollon, & le transport d'autres sur le Vaisseau Marie-Armande, ayant donné des soupçons aux Puissances Maritimes, Sa Majesté Impériale avoit à leur sollicitation requis de la ville, de ne plus accorder de protection à ce Commerce illicite: que pour faire honneur à Sa Majesté Impériale, & pour lui témoigner son très-grand respect, comme aussi pour dissiper les soupçons des Puissances Maritimes, le Sénat avertit tous les habitans, & Négocians de la ville, que dans les conjonctures présentes ils ayent à s'abstenir tout-à-fait du susdit Commerce illicite. Après la publication de ce Décret, on donna main levée des effets séquestrés, qui furent secrettement en-

L'Empe-
reur in-
terpose son
autorité
pour arrê-
ter ces
pratiques
illicites.

(a) Rouffet, ubi sup. p. 340. (b) Ibid. p. 343.

(*) Dans le même tems que les Directeurs de la Compagnie d'Ostende mettoient tout en œuvre pour maintenir leur Commerce, nonobstant tous les Traités faits, ou qu'on pouvoit faire pour le suspendre ou le supprimer, ils ne se firent pas un scrupule de se prévaloir de la liberté que Sa Majesté Impériale avoit stipulée pour eux, de pouvoir envoyer deux Vaisseaux aux Indes, sans qu'ils fussent molestés en allant ou en revenant par les Puissances Maritimes. Ces Vaisseaux furent la *Concorde* de cinq cens tonneaux, montée de quarante pieces de canon, & de quatre-vingts hommes, commandé par le Capitaine *Jaques de Lorme*; & le *Duc de Lorraine*, de la même grandeur, de quarante-quatre pieces de canon, & ayant cent-quatrevingt-dix hommes, Capitaine *le Clerc*. Ces Vaisseaux partirent d'Ostende, au commencement d'Avril 1732, avec des Passeports Hollandois; ils avoient à bord quantité de bois de charpente, & d'autres matériaux pour raccommoder un Vaisseau de la Compagnie qui étoit à Bengale (1). Ils revinrent heureusement à Ostende vers la fin de l'année 1734: Sa Majesté Impériale étant alors en guerre avec la France & l'Espagne, & obligée plus que jamais d'avoir des égards pour les Puissances Maritimes, on renonça tout-à-fait au dessein de soutenir ce Commerce (2).

(1) Mercure Hist. & Polit. T. XCII. p. 480. (2) Rouffet, T. VIII. p. 343, 479.

SECTION VI. *Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.* levés (a). C'est ainsi que se terminèrent ces chagrins dé mêlés, & par-là finirent aussi les projets artificieux des Directeurs de la Compagnie d'Ostende, pour éluder la suppression de leur Commerce aux Indes, qui avoit donné tant de peine & d'inquietude aux Puissances Maritimes. Bien-que l'on eût étouffé dans les Pays-Bas l'envie de faire ce Commerce, elle ne laissa pas de se manifester en d'autres Pays, comme on le verra plus bas; & comme il se pourroit que cela causât de nouveaux troubles dans un tems ou l'autre, la connoissance des faits rapportés dans ce Chapitre sera utile & nécessaire. Il ne fera pas même hors de propos d'ajouter encore quelques particularités relatives à ce sujet.

On a depuis pensé encore à envoyer des Vaisseaux aux Indes. Quand, après de grandes & longues Négociations, le Grand-Duché de Toscane passa entre les mains du Duc de Lorraine, & que ce Prince eut épousé l'Héritière de la Maison d'Autriche, on pensa encore à de nouveaux projets de Commerce, & même à celui des Indes Orientales; mais on y renonça à la mort de l'Empereur, à cause de la guerre qui s'alluma, & de la nécessité où l'on se trouva de ménager les Puissances Maritimes. On a dit cependant que certains Armateurs, équipés dans les Ports d'une de ces Puissances, avoient des commissions pour user de represailles aux Indes, afin de tirer raison de quelques injustices, vraies ou prétendues, faites aux Sujets de feu Sa Majesté Impériale dans le tems qu'ils y trafiquoient en vertu de l'Occtroi accordé à la Compagnie des Indes Orientales dans les Pays-Bas Autrichiens (b). On ne peut dire bien certainement quelles suites cette entreprise auroit eues, si ces Vaisseaux s'étoient rendus aux Indes, & avoient enlevé des Vaisseaux Maures; ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'ils n'auroient nullement fait honneur, ni rendu service au Pays d'où ils devoient partir; mais sur la connoissance qu'on eut de leur dessein, on le prévint heureusement. Cependant ces Vaisseaux étant entrés au service de l'Empereur en qualité de Grand-Duc de Toscane, le bruit courut qu'on vouloit former une nouvelle Compagnie des Indes Orientales à Florence, ou à Livorne; mais soit que ce ne fût qu'un bruit, ou que la chose se soit trouvée impraticable, il paroît qu'on a renoncé à ce projet, & que l'on en a formé un autre, dont le succès est plus apparent, c'est de faire le Commerce du Levant; on croit qu'à la faveur des Traités conclus avec la Porte & avec tous les Corsaires de Barbarie, on pourra le faire avantageusement, & en ce cas-là les Ports de Trieste & de Fiume, qui par les soins que l'on a pris ont plus de Navigation & de Commerce, pourroient aussi profiter. Voilà donc un avantage, qui doit son origine aux projets échoués, en sorte qu'il semble que les seuls efforts pour établir le Commerce dans les Pays où il n'y en a point, ou d'ouvrir de nouveaux Commerces dans les Pays où il est déjà établi, produisent tôt ou tard des bénéfices de quelque sorte, bien-que ce ne soient pas précisément ceux auxquels on s'attendoit.

Tous

(a) Ce Décret étoit du 15 Janvier 1734.

(b) Ce fait est trop récent, & trop délicat, pour l'expliquer.

Tous ces efforts, ces mauvais succès, ces nouveaux projets font autant de preuves décisives du prix du Commerce, qui en étoit l'objet. Car si les Ministres de Vienne n'avoient pas été pleinement convaincus que c'étoit-là la maîtresse roue qui faisoit mouvoir tout le reste, pourquoi témoignèrent-ils y prendre tant d'intérêt, ou pourquoi s'embarquèrent-ils dans tant de négociations pour le conserver, le recouvrer, ou au moins pour s'en assurer une partie? Ce n'étoit certainement pas qu'ils fussent les dupes des faiseurs de projets, mais parcequ'ils étoient intimement convaincus par l'expérience du prix de la chose. C'est ce qui leur faisoit regretter si fort une perte, qu'eux-mêmes ne pouvoient évaluer, nonobstant les preuves qu'ils avoient faites pendant que ce Commerce subsistoit encore. On ne sera pas fâché d'en avoir quelque idée, ce qui servira en même tems à justifier leur conduite & la nôtre, en traitant ce sujet si fort en détail. Ils concevoient que si la Compagnie d'Ostende avoit été une fois solidement établie, tout le Commerce des Indes Orientales seroit tombé, en moins d'un siècle, dans les Pays-Bas Autrichiens, & peut-être que la plus grande partie de celui de l'Europe auroit suivi. Pour bien comprendre ceci il faut se souvenir que les Provinces des Pays-Bas Autrichiens sont beaucoup plus belles que les Provinces qui composent la République de Hollande, & qu'elles sont infiniment mieux situées pour le Commerce. Les ventes des marchandises des Indes auroient fait entrer des sommes prodigieuses d'argent comptant dans ces Provinces; cela auroit servi à rétablir les Manufactures qui y fleurissoient autrefois plus qu'en nul autre Pays de l'Europe, & leur auroit assuré le Commerce de toute l'Allemagne, & par degrés celui du Nord. En pareil cas, qu'est-ce qui les auroit empêchés de tenter & d'acquérir des Pêches? En ouvrant les Ports de Trieste & de Fiume, sur la Mer Adriatique, qui les auroit empêché de se rendre maîtres du Commerce d'Italie? On dira peut-être, que ce ne sont-là que des suppositions; fort bien; mais ce sont des suppositions raisonnables, & ce qui est plus, c'est sur ces suppositions que l'Empereur établit la Compagnie d'Ostende, & lutta si fort pour la maintenir: les Hollandois mêmes, les meilleurs Juges sans-contredit de ce qui pouvoit se faire, trouverent que toutes ces suppositions pouvoient avoir lieu, ce qui les détermina à faire ce qu'ils firent. Si l'on prend tout cela ensemble, on y trouvera une preuve bien forte, que le Commerce des Indes Orientales est par soi-même le fondement de tout Commerce de Marine, au-moins entre les mains de ceux qui savent le bien gouverner: & il est certain que ceux que la Cour Impériale employa, firent voir pendant le petit nombre d'années qu'ils dirigèrent ce Commerce, qu'ils étoient très-habiles à tous égards.

La grande, & réellement la seule faute des Entrepreneurs fut, qu'ils n'étoient pas assez versés dans le Système général des affaires, & assez instruits des conditions sous lesquelles l'Empereur possédoit les Pays-Bas. Leur disgrâce en rendit quelques-uns plus prudents: persuadés que l'expérience avoit démontré que leur projet n'étoit nullement chimérique, il y en eut qui allèrent à Copenhague pour s'unir avec l'ancienne Compagnie Danoise:

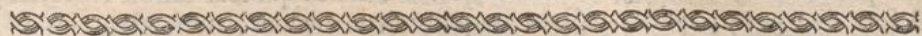
SECTION VI.

Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.

Preuves qui résultent de-là du prix de ce Commerce au jugement des plus habiles Politiques.

Les principaux Intérêts se dispersent en Europe.

SECTION VI. on a vu déjà quel succès eut leur entreprise. D'autres penferent à fe tourner du côté de la Suede, cette Nation étant occupée depuis quelques années à racommoder fes affaires, à encourager l'Agriculture, à établir de nouvelles Manufactures, à faire revivre fon Commerce & à rétablir fa Marine. On verra dans le Chapitre fuivant la réception qu'on leur fit, comment ils parvinrent infenfiblement à faire goûter leur projet à la Cour de Suede, & à le faire appuyer par les gens qui avoient de l'argent, tant Suédois qu'Etrangers.



C H A P I T R E X I.

Histoire de la Compagnie établie en SUEDE pour le Commerce des Indes Orientales. Oppositions qu'y font d'abord les Puiffances Maritimes. Fermeté de la Cour de Suede à la maintenir. Moyens dont on s'est servi pour exécuter le Projet, avec quelques observations sur fes suites.

S E C T I O N I.

Les Suédois pendant plusieurs fiecles se font peu fouciés du Commerce & des Arts de la Paix; mais à la fin ils en comprennent l'importance, on s'adresse à la Cour pour former une Compagnie des Indes Orientales; après avoir pris des informations sur les avantages de ce Commerce, elle accorde un Ocroi dans la forme la plus ample aux Intéreffés.

SECTION I. **L'**HUMEUR belliqueufe des Suédois, & les guerres continuelles où ils se trouverent engagés, soit pour défendre leur liberté chez eux, soit pour acquérir de la gloire dans les Pays étrangers, les empêcherent pendant plusieurs fiecles de faire aucune figure sur mer, bien-que peu de Nations fussent mieux en état d'en faire qu'eux. La situation de leur Pays, qui a une grande étendue de côtes, avec plusieurs bons Ports, & d'autres qu'on peut rendre tels; la grande quantité de bois qu'on y trouve, aussi propre à la construction des Vaisseaux qu'en aucun autre endroit du Monde; l'abondance de toutes fortes de matériaux nécessaires pour la Marine; la quantité d'excellent fer que les Mines fournissent, & sur-tout le bon-sens, le courage calme & intrépide, le sang froid des habitans, avec des corps robustes & laborieux, leur donnoient de grands avantages (a). Avec tout cela ils se contentoient de pêcher sur leurs côtes, de porter leurs marchandises, & sur-tout leur cuivre & leur fer, à Dantzick, ou tout au plus à Breme; ils avoient cependant une Marine passable, & dans

(a) Hist. de Suede, T. III. p. 412.